

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER ASSISTANT SOCIAL :
METHODOLOGIE DU SERVICE SOCIAL**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences Politiques et sociales

<p>CODE : 99 20 05 U35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 octobre 2016,
sur avis conforme sur avis conforme du Conseil général

BACHELIER ASSISTANT SOCIAL : METHODOLOGIE DU SERVICE SOCIAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de maîtriser :

- ◆ les notions de base de la méthodologie et les valeurs liées à la profession d'assistant social ;
- ◆ les notions de base relatives à la déontologie professionnelle ;
- ◆ le vocabulaire et les principes de base de la communication écrite professionnelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur – C.E.S.S.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ d'identifier et de décrire les principes de base de la méthodologie de l'intervention sociale et de la déontologie professionnelle ;
- ◆ d'identifier les enjeux, les aspects idéologiques et les valeurs en présence ;
- ◆ de décrire l'approche méthodologique présentée au regard de la demande, du mandat et du contexte institutionnel ;
- ◆ de rédiger un écrit professionnel adapté à la situation proposée et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision dans les termes employés,
- ◆ le degré de pertinence des concepts mobilisés,
- ◆ le degré d'intégration des concepts.

4. PROGRAMME

*A partir de situations exemplatives du champ professionnel de l'assistant social,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

l'étudiant sera capable :

4.1. Principes généraux du travail social

- ◆ de définir les différents principes du travail social, ses buts et ses valeurs ;
- ◆ d'identifier les valeurs sociétales et les idéologies afin d'en cerner les enjeux ;
- ◆ d'identifier les services sociaux compétents pour les problématiques étudiées.

4.2. Approche méthodologique de l'intervention sociale

- ◆ de distinguer les différentes approches méthodologiques de l'intervention sociale (entretien d'aide, enquête sociale...)
- ◆ de situer le contexte institutionnel et les approches méthodologiques associées ;
- ◆ de situer la demande de la personne, famille, groupe ou collectivité en regard du mandat de l'assistant social ;
- ◆ de justifier le choix d'une approche méthodologique à partir d'une grille d'analyse pluridisciplinaire (droit, sociologie, sciences humaines et sociales, déontologie...)
- ◆ d'identifier ses ressources et ses difficultés par rapport aux exigences méthodologiques de la profession.

4.3. Déontologie professionnelle

- ◆ de définir les règles déontologiques et les cadres réglementaires s'y rattachant ;
- ◆ de situer les règles déontologiques, les réglementations dans un ensemble de valeurs et de références communes au champ social ;
- ◆ de s'initier aux questions éthiques qui traversent le champ social.

4.4. Communication écrite professionnelle

- ◆ de rédiger des écrits professionnels corrects d'un point de vue formel (par exemple : enquête sociale, anamnèse, rapports, courriers, notes internes ...), en prenant en compte les caractéristiques propres à ces types d'écrits, en veillant au respect de la personne ainsi qu'à la destination de ces écrits ;
- ◆ de préciser les fonctions de l'écriture (stratégique, de trace, de visibilité, de distanciation, de médiation, de réflexivité, de positionnement pluridisciplinaire ...).

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Principes généraux du travail social	CT	F	20
Approche méthodologique de l'intervention sociale	CT	F	20
Déontologie professionnelle	CT	F	12
Communication écrite professionnelle	CT	B	12
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80